

JOURNEES D'ACTUALITE

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE (SXRRT)

DELEGATIONS BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE

BESANÇON (25)	21 JUIN 2019
LONS LE SAUNIER (39)	26 JUIN 2019
VESOUL (70)	28 JUIN 2019
BELFORT (90)	25 JUIN 2019
SAINT BRISSON (58)	17 JUIN 2019
DIJON (21)	18 JUIN 2019
AUXERRE (89)	20 JUIN 2019
FRAGNES (71)	24 JUIN 2019

PROGRAMME



QUAND LES TALENTS
PROGRESSENT,
LES COLLECTIVITÉS
GRANDISSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

CONTEXTE

L'ambrosie à feuille d'armoïse, plante annuelle originaire d'Amérique du Nord, invasive en France, est à l'origine d'impacts négatifs :

- En termes de santé publique : l'ambrosie produit en grande quantité un pollen très allergisant pour les personnes sensibles (rhinite, conjonctivite, asthme) ;
- En termes d'invasions biologiques : l'ambrosie est reconnue comme une espèce envahissante. En effet, cette plante pionnière est capable de se développer sur une grande variété de milieux. En Bourgogne Franche-Comté, une progression de 60 à 100 ha/an est constatée ; 30% des parcelles agricoles observées en 2017 contenaient plus de 100 ambrosies.

Cette double problématique fait de l'ambrosie un enjeu majeur en France. Il est important de coordonner les différents acteurs du territoire pour mettre en oeuvre une lutte efficace et réduire à moyen terme les coûts de santé et de gestion pour les collectivités.

Depuis 2018, des arrêtés préfectoraux pris en Bourgogne Franche Comté, rendent obligatoires la prévention et la lutte contre l'ambrosie et préconisent aux collectivités de désigner des référents communaux, afin de pouvoir gérer la problématique sur leur territoire. Le CNFPT, associé à la FREDON et en partenariat avec l'ARS propose d'accompagner les collectivités dans leurs missions, par la mise en place de journées d'actualités sur chaque département de la région.

OBJECTIFS

A l'issue de la journée, les participants seront en mesure :

- de reconnaître les ambrosies
- d'informer sur la présence des ambrosies et ses conséquences
- d'être à jour vis-à-vis de la réglementation
- de mettre en oeuvre des actions de lutte
- de contrôler les effets de ces actions et d'en rendre compte
- d'informer la population et de répondre aux questions qui pourraient leur être posées par les agents des collectivités mais aussi le grand public.

PROGRAMME

9H -13H (en salle)

Impacts et enjeux

Historique et situation actuelle

Problématiques sanitaire, agricole, environnementale et sociétale

Reconnaissance et biologie des ambrosies

Caractéristiques et caractères invasifs

Comment reconnaître la plante et la différencier des autres espèces de plants à différents stades de développement et de semences ?

Les moyens de dissémination de l'ambrosie

Règlementation

Présentation de l'arrêté préfectoral et de sa mise en oeuvre

Organisation de la lutte

Le rôle des référents communaux

Expliquer le rôle que les stagiaires devront tenir sur leur commune

Plateforme de signalement des ambrosies

Comment faire remonter les observations terrain : présentation de la plateforme en direct

Gestion technique de l'ambrosie

Méthodes et stratégies de lutte

Des temps d'échanges seront prévus afin que les stagiaires puissent poser leurs questions et débattre sur les points abordés.

Supports pédagogique : un diaporama, des plaquettes d'informations, plants d'ambrosie en pots.

14H -16H (visite sur site)

Déplacement sur site(s) infesté(s). Si possible, plusieurs sites seront visités afin de montrer l'ambrosie dans différents lieux.

Identification et mise en pratique des notions théoriques : discussion autour des moyens de gestion et des difficultés rencontrées

INTERVENANTS

Conseillers des FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Bourgogne et Franche-Comté

PUBLIC

Responsables de services, encadrants : espaces verts, voirie, urbanisme, eau, hygiène et santé, environnement

Chefs de projet développement durable, santé-environnement

Directeurs de Services Techniques

Référents ambrosie

Elus

INSCRIPTIONS

Par votre service formation sur la plateforme d'inscription en ligne

<https://inscription.cnfpt.fr>

Code action selon le lieu

Besançon	(25)	21 juin 2019	code SXRRT 014
Lons le Saunier	(39)	26 juin 2019	code SXRRT 012
Vesoul	(70)	28 juin 2019	code SXRRT 013
Belfort	(90)	25 juin 2019	code SXRRT 019
Saint Brisson	(58)	17 juin 2019	code SXRRT 015
Dijon	(21)	18 juin 2019	code SXRRT 016
Auxerre	(89)	20 juin 2019	code SXRRT 017
Fragnes	(71)	24 juin 2019	code SXRRT 018

Dans le cadre des journées d'actualité, les frais de déplacement d'hébergement et restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT

Attention : en cas d'inscriptions insuffisantes sur l'un des lieux proposés, le CNFPT se réserve la possibilité de regrouper les sessions

CONTACTS

Bourgogne :

Isabelle BONNIAUD, Conseillère Formation : isabelle.bonnaud@cnfpt.fr

Céline RIGODON, assistante : celine.rigodon@cnfpt.fr – Tél : 03 85 38 89 53

Franche Comté

Fernando DA SILVA Conseiller Formation : fernando.dasilva@cnfpt.fr

Anne Chevaillier, assistante : anne.chevaillier@cnfpt.fr – Tél : 03 81 41 98 42